



REPUBLIQUE DU NIGER

Millennium Challenge Account-Niger *Dalouane*
(MCA-NIGER)

NOTIFICATION N°45/06-2022/PCA

RESOLUTION SPECIALE N°015/06-2022 ADOPTEE PAR CONSULTATION A
DOMICILE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENIUM
CHALLENGE ACCOUNT-NIGER

EN DATE DU 10 JUIN 2022,

CONSIDÉRANT que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par le Millenium Challenge Corporation ("MCC"), et le Gouvernement de la République du Niger (le "Gouvernement"), ont conclu un Accord de Don du Millenium Challenge en date du 29 juillet 2016 (le "Compact") ;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, représenté par le MCC et le Gouvernement ont conclu un Accord de mise en œuvre du programme en date du 29 juillet 2016 (le "Accord de mise en œuvre du programme") ;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement, par Décret N°2016-706/PRN, daté du 23 décembre 2016, a créé le MCA-Niger comme organisme de contrôle et de gestion de la mise en œuvre du Compact (le "Décret") ;

CONSIDÉRANT ENFIN que la résolution spéciale n°015/06-2022 a fait l'objet d'une consultation écrite à domicile des membres du Conseil et qu'elle a été approuvée par sept (07) membres votants (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile) conformément aux dispositions de la section 3.12 du Règlement intérieur de MCA-Niger ;

PAR CONSÉQUENT, le Président du Conseil d'Administration notifie et atteste par la présente que le Conseil d'Administration a **APPROUVÉ ET ADOPTÉ LA RÉOLUTION SPECIALE CI-APRÈS** :

RÉSOLUTION SPECIALE N°015/06-2022 :

Le Conseil d'administration approuve l'Avenant n°09 au Contrat N°CR/PRAPS/1/F.0067/19 portant préparation de l'avant-projet sommaire (APS) l'avant-projet détaillé (APD), des documents pour l'Appel d'Offre, des études d'impact environnemental et social et des plans de gestion environnementale et sociale (EIES/PDES) pour la construction et la réhabilitation de marchés à bétails dans les régions de Dosso, Maradi, Tahoua et Tillabéri.

- (a) *Les membres du Conseil d'Administration et le Directeur Général du MCA-Niger sont autorisés à élaborer et signer tout document et mener toute action en vue de mettre en œuvre la présente Résolution dans la limite de leurs compétences respectives.*

A signé


Nom : Ibrahim SANI ABANI

Titre : Président du Conseil d'Administration

